

# NOTE D'INFORMATION

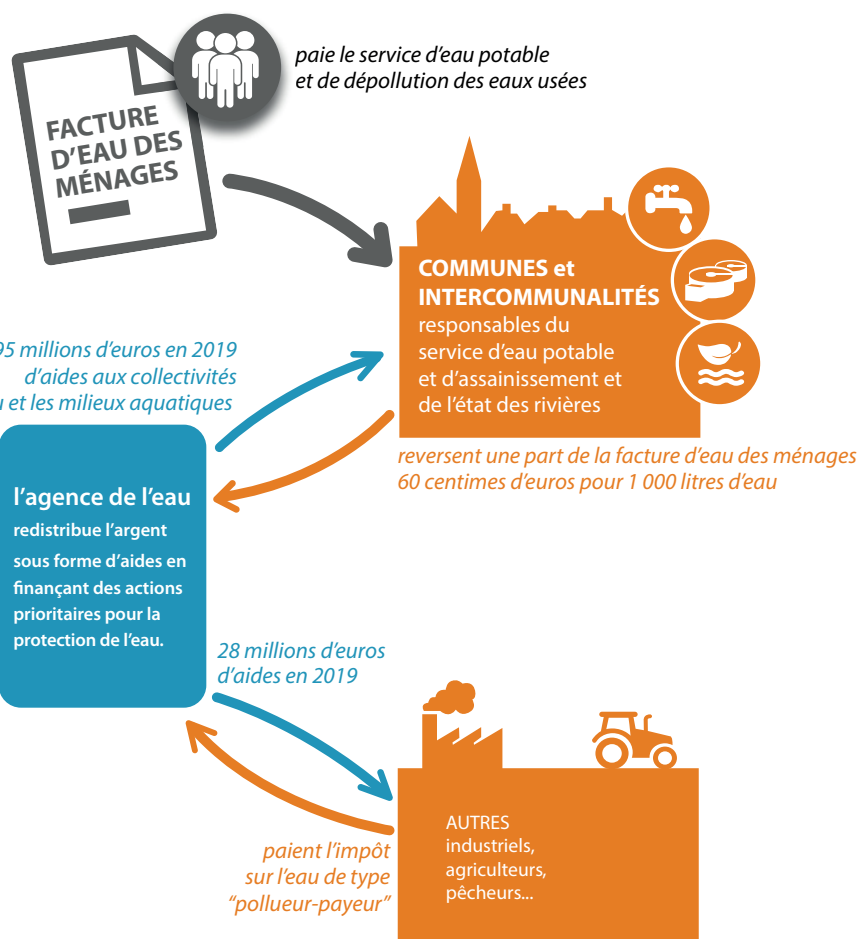
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition juin 2020  
CHIFFRES 2019

## L'agence de l'eau vous informe

### LES REDEVANCES ET LES ACTIONS EN 2019



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Artois-Picardie est de 4,50 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 540 euros par an.

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 14 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (Voies Navigables de France...) 0,000444€ par m<sup>3</sup> en moyenne sur le bassin.
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Suivez l'actualité



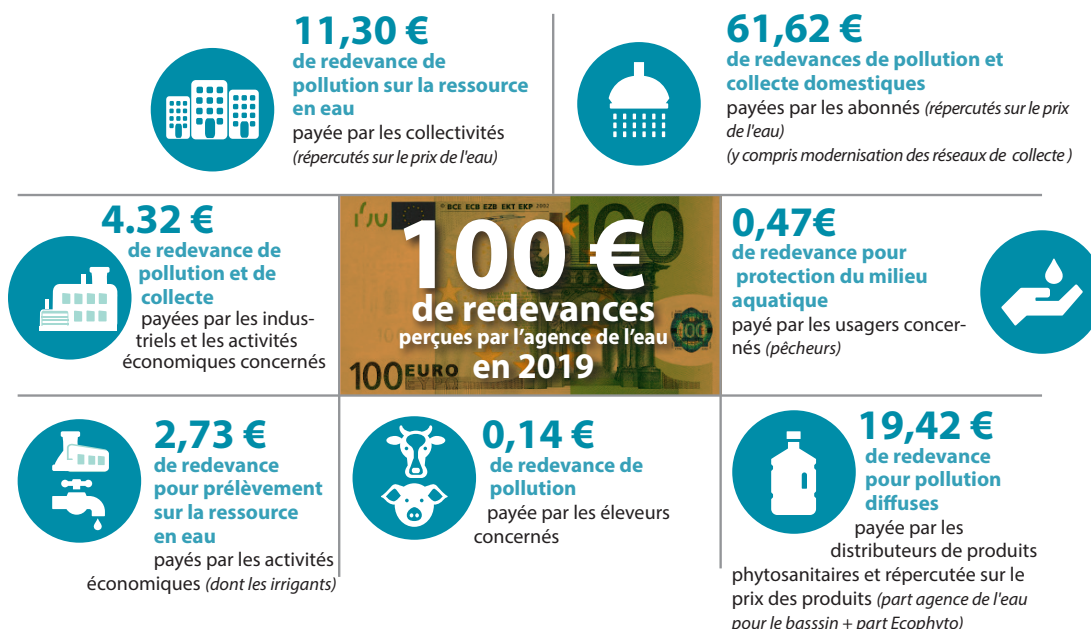
de l'agence de l'eau Artois-Picardie : [agence.eau-artois-picardie.fr](http://agence.eau-artois-picardie.fr)

## QUELLE ORIGINE DES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) encaissées par l'agence de l'eau s'est élevé à 169,87 millions d'euros dont 123,88 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances perçues en 2019 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source : agence de l'eau Artois-Picardie février 2020



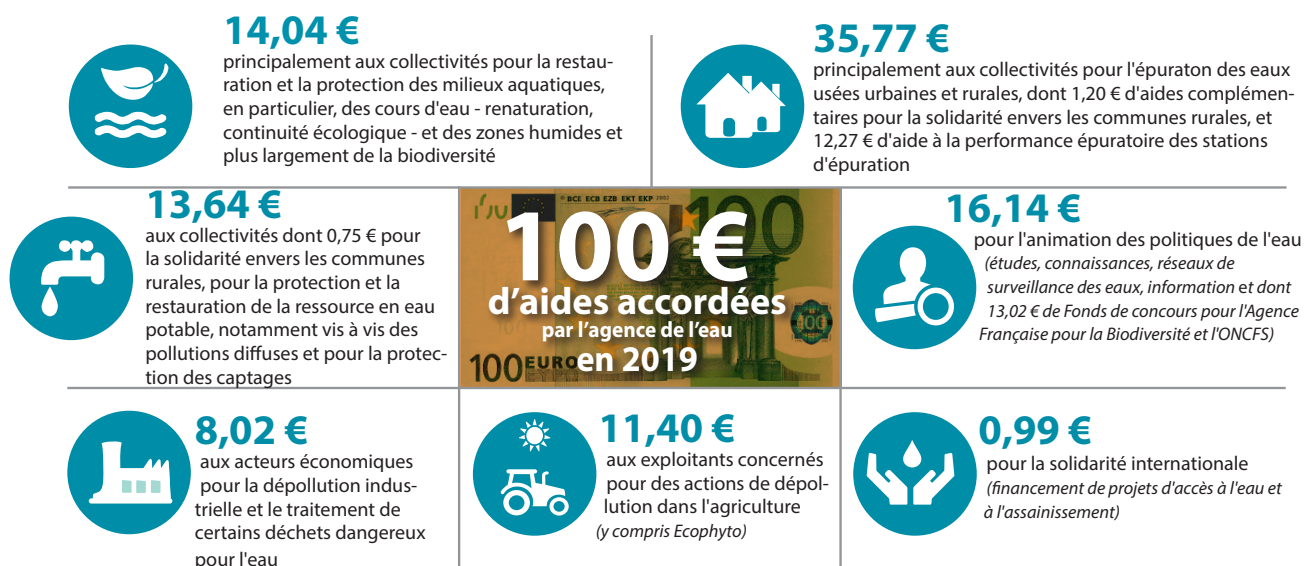
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Artois-Picardie



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour minimiser les pollutions des réseaux d'assainissement en particulier en temps de pluie, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières, éviter l'érosion, maintenir les milieux naturels et agricoles comme les zones humides qui favorisent l'épuration et la gestion des eaux...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Artois-Picardie et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et de la biodiversité.



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## LE ROLE DES AGENCES DE L'EAU

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 580 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

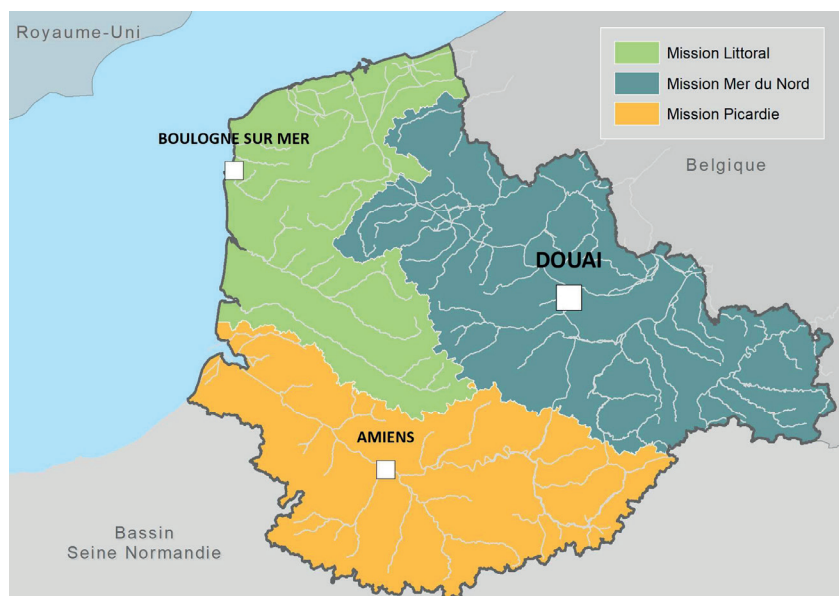
- en étudiant et mesurant l'évolution de la qualité de l'eau

- en privilégiant l'action préventive,
- en apportant un appui technique et financier aux projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs (Comité de Bassin) et en organisant la concertation pour assurer la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Des plaines agricoles de Picardie jusqu'à la mer du Nord, le bassin Artois-Picardie s'étend sur 20 000 km<sup>2</sup> et compte 8 000 Km de cours d'eau, 60 000 Ha de zones humides et 270 Km de côtes.

Il concerne 4,7 millions d'habitants, 2 466 communes, 5 départements et 2 districts internationaux : celui de **l'Escaut** et celui de **la Meuse**



### Siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

200 rue Marceline DESBORDES –  
Centre Tertiaire de l'Arsenal –  
BP 80 818 Douai CEDEX  
Tél : 03 27 99 90 00 – Fax : 03 27 99 90 15

### Mission Littoral

Centre Directionnel  
56 rue Ferdinand BUISSON  
BP 217 – 62 203 Boulogne-sur-mer CEDEX

### Mission Mer du Nord

200 rue Marceline DESBORDES  
Centre tertiaire de l'Arsenal  
BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

### Mission Picardie

64 bis rue du Vivier – CS 91160  
80 011 Amiens CEDEX 01 – 80 011 Amiens

[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)